

Séance du 29 juin 1976

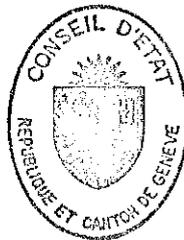
- CV-3514
4. Route de Saint-Georges (lieu-dit) - Lancy  
à l'artère partant désormais de la route de Chancy (Rampe Quidort),  
et aboutissant à la route du Pont-Butin (au Stand de Saint-Georges).
  5. Route du Pont-Butin - Lancy, (y compris le pont de Lancy)  
à l'artère partant désormais du pont-Butin, et aboutissant à la  
route du Grand-Lancy (au Grand-Lancy).
  6. Route Antoine-MARTIN (ancien chemin) - Veyrier  
à l'artère actuellement dénommée chemin Antoine-MARTIN, partant de  
la route de Veyrier (au Stand), et aboutissant désormais au chemin  
des Marais.  
l'A.C.E. du 11 mai 1935 (Veyrier), est modifié en conséquence.
  7. Route de La Chapelle (lieu-dit) - Lancy / Plan-les-Ouates  
à l'artère dénommée actuellement route et chemin de La Chapelle,  
partant de la route de Saint-Julien (sur Lancy), et aboutissant à  
la route d'Annecy (sur Plan-les-Ouates).  
l'A.C.E. du 9 juillet 1948, chiffre 4 (Lancy) est modifié dans  
ce sens.
  8. Route de Certoux - Perly-Certoux / Bernex  
à l'artère partant de la route de Saint-Julien 289, (à La  
Porcherie - sur Perly-Certoux), et aboutissant à la route de  
Lully (Bernex), en passant par les villages de Perly et de  
Certoux.  
l'A.C.E. du 17 juin 1944 est abrogé.
  9. Route de Lully (lieu-dit) - Perly-Certoux / Bernex  
à l'artère connue actuellement sous les noms de chemin du Champ-  
Dunand et de chemin de la Chapelle - partant de la route de  
Certoux (à l'est de Certoux), et aboutissant à la route de Soral  
(à Lully, sur Bernex), par le pont de Lully.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er août 1976

\* \* \*

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Police	1 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	1 ex.
Cadastre	1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

*J. Carrand*